

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil intercommunal du SIDERE

Présidence : M. Luc Pellet

Séance ordinaire du 26 juin 2024

Considérant que le préavis N° 27/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE concernant :

les comptes 2023

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 27/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Décide

- d'adopter les comptes de l'exercice comptable 2023 tels que présentés, soit :
 - Le bilan au 31.12.2023
 - Le compte de fonctionnement au 31.12.2023
- de donner décharge au Comité de Direction, à la Boursière et à la Commission de Gestion pour l'exercice 2023
- d'accepter le Rapport d'activité du Comité de Direction pour l'année 2023

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 26 juin 2024

Le Président
Luc Pellet

La secrétaire
Claire-Lise Jorand